

BIM

Bulletin d'Informations Municipales

Rue Chanteraine



Parc du Château d'eau



Les deux gros chantiers
de 2025.



Le mot de Madame le Maire

Madame, Monsieur, Chers Recyotes et Recyots,

Le Conseil Municipal se joint à moi pour présenter à chacun de vous nos meilleurs vœux de santé et prospérité pour la nouvelle année.

L'année qui s'ouvre sera le dernier exercice budgétaire du mandat, les prochaines élections municipales étant fixées à mars 2026, nous allons donc concentrer notre action sur l'achèvement des chantiers en cours et poursuivre notre appui aux associations.

Nous vous invitons à découvrir au gré des pages du présent bulletin, les investissements en cours et à venir cette année.

Force est de constater que les choix opérés par le passé et jusqu'à aujourd'hui mettent notre commune dans une situation encore favorable quant à ses moyens d'agir et d'investir.

Je souhaite également adresser un vœu particulier pour notre commune : que chacun se mobilise pleinement, à son niveau, pour préserver la quiétude qui la caractérise.

Recy n'est pas épargné par les évolutions sociétales et bien qu'optimiste par nature, je m'en inquiète ; incivilités grandissantes, conflits de voisinage, information parfois détournée sur les réseaux sociaux...

Privilégions les contacts directs qui sont, et resteront, le mode de communication le plus efficace et collaboratif.

Prenons pour modèle les valeurs véhiculées par les nombreuses associations de notre commune qui prônent, par leurs actions, le bien vivre ensemble, le sel qui fait de RECY ce qu'il est.

Alors, et vous cette année ? Rejoindrez-vous l'une des associations, souvent en recherche de bénévoles ? Participerez-vous à l'une des nombreuses manifestations associatives ou communales organisées encore cette année, gage du bien vivre ensemble à Recy ?

Nous comptons sur vous !

Meilleurs vœux,

Carole SAGUET

*Maire de Recy
et l'Équipe Municipale*

INFOS MAIRIE

La Mairie est ouverte
du lundi au vendredi
de **13 h 30 à 18 h 00.**

Permanence
de Madame le Maire :

Le lundi
sur rendez-vous

Téléphone :

03 26 68 36 45

(à partir de 11 heures)

www.recy.fr

mairie@recy.fr

Facebook :

[@Recy.Mairie.Officiel](#)

École Primaire

Fernand VITRY

03 26 68 44 37

Dans ce BIM :

- Point sur les travaux ;
- Retour sur 2024 ;
- Cantine scolaire : nouveau prestataire ;
- Nos Associations.

Point sur les travaux en cours

Travaux de la rue Chanteraine



C'est parti ! Les travaux d'aménagement de la **rue Chanteraine** ont pu démarrer et devraient durer cinq mois, pour se terminer aux alentours de la mi-juin.

Pour rappel, le but de ces travaux consiste à sécuriser le déplacement des piétons sur un côté de trottoir en réservant l'autre côté de la rue au stationnement des véhicules.

Malgré les contraintes liées à la présence des différents réseaux dans la rue (éclairage public, réseau BT, téléphone...), quelques aménagements paysagers seront créés à des endroits le permettant.

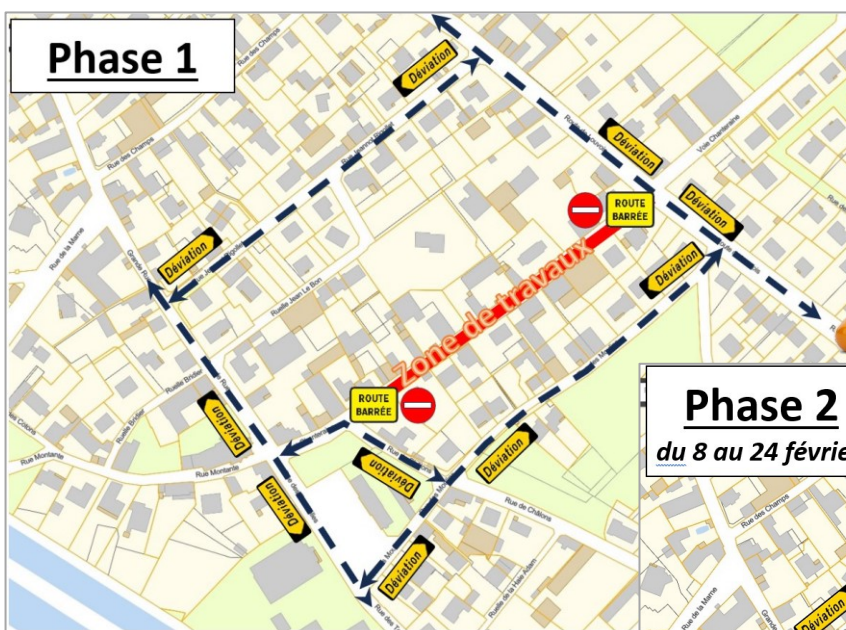
Une attention toute particulière a été portée sur la gestion des eaux de pluie avec la création de places de stationnement en pavés infiltrants, le long de la rue Chanteraine et sur le futur parking de la boulangerie, ce qui permettra de désimperméabiliser la voirie et ainsi soulager le réseau d'eau pluviale existant.

Dans le cadre de ces travaux, une déviation a été mise en place en fonction des deux phases de travaux.

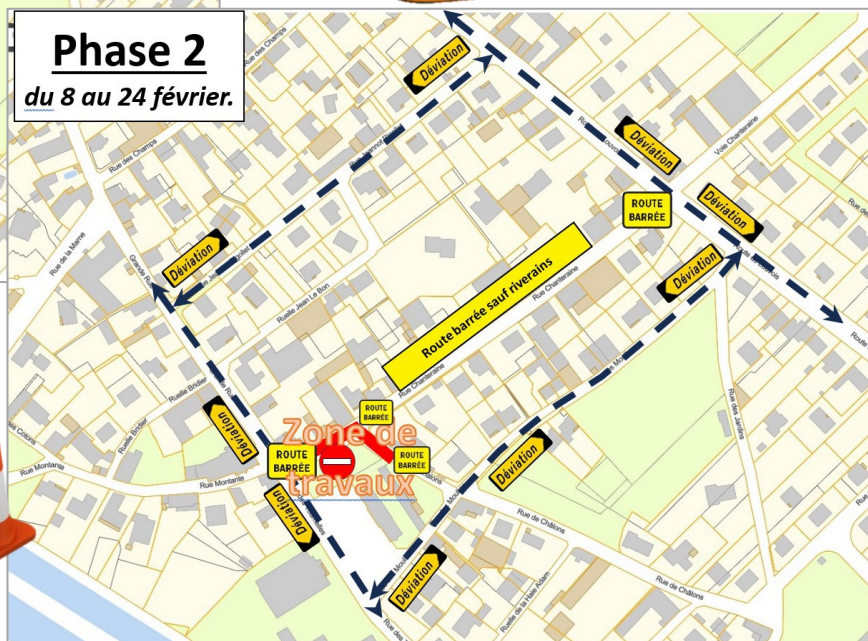
La **première phase** concerne la rue Chanteraine elle-même, depuis son intersection avec la rue de Châlons jusqu'à la Route de Louvois.

La **seconde phase**, qui se déroulera du 8 au 24 février, concernera l'accessibilité de la boulangerie (qui sera fermée durant cette période) ainsi que la création d'un parking d'une dizaine de places.

À noter que l'arrêt de bus de la Place de la Mairie sera déplacé vers la rue de Châlons.



Phase 2 du 8 au 24 février.



MERCI aux riverains pour leur compréhension et leur patience durant ces travaux.

La Mairie reste à votre écoute.

Le financement des travaux d'aménagement de la rue Chanteraine est le suivant :

Cout des travaux HT :	396 920 €
Subventions obtenues : Agence de l'eau :	146 300 €
Département :	37 161 €
Région :	en attente



Aménagement du Parc du Château d'eau

Les travaux d'aménagement du Parc du Château d'eau ont débuté le 4 novembre dernier.

C'est l'entreprise ID VERDE qui est en charge des travaux, dont la maîtrise d'œuvre est confiée à SAVART PAYSAGE.

L'objectif du projet consiste à mettre en valeur cet espace naturel réservé en ilot de fraîcheur dans le but de déambuler au frais et relier par une sente piétonne l'Allée Georges SIMON à la Route de Louvois.

Ces travaux sont réalisés avec de vraies contraintes environnementales, avec un impact humain limité, en conservant les arbres les plus gros et intéressants.

La règle consiste à n'abattre que ce qui est strictement nécessaire au sein du sous-bois.

Des plantations complémentaires seront réalisées et une aire de stationnement végétalisée sera également aménagée.

Enfin compte tenu des enjeux climatiques, et dans le but d'éviter les inondations, ces travaux vont permettre de réduire la montée en charge du réseau d'eaux pluviales communal avec une désimperméabilisation des sols, puisque le parking créé sera réalisé en pavés infiltrants et les eaux de la Route de Louvois, qui jouxtent le bois, seront déviées du réseau d'eau pluvial existant et infiltrées directement dans le bois.

La fin des travaux est attendue pour la fin du mois de mai 2025.

Le financement des travaux est le suivant :

Cout total des travaux HT : 334 470 €
 Subventions obtenues à ce jour : Agence de l'eau : 17 232 €
En attente de subventions complémentaires.



Les travaux à venir

Restructuration de la ruelle aux Cannes

Un appel d'offres va être lancé pour reprendre l'intégralité de la voirie fortement impactée suite aux travaux d'enfouissement des réseaux.

Le projet prévoit la création d'une chaussée infiltrante, laissant passer l'eau, pour là aussi désengorger le réseau d'eau pluviale.

Coût estimé des travaux HT : 165 874 €
 Subventions attendues : Agence de l'eau : 121 734 €



Colombarium Cimetière des Épinettes

Des travaux pour la création d'un colombarium dans le cimetière des Épinettes vont débuter courant février.

Ce colombarium sera composé de 27 cases destinées à accueillir les urnes cinéraires contenant les cendres de défunts après une crémation.



Le règlement du cimetière sera prochainement modifié afin de définir les conditions d'attribution des cases de ce monument.

Par délibération n° 2024.11.25-04 en date du 25 novembre 2024, le Conseil Municipal a fixé le prix d'une case à 1 000 €, pour 30 ans, et à 1 300 €, pour 50 ans.

Ces tarifs entreront en vigueur dès la mise en place du monument.

Les travaux terminés

Cantine scolaire

Depuis le mois de septembre dernier, les enfants de l'école ont pris possession de la nouvelle cantine où ils prennent leurs repas chaque midi.

Le financement total de ces travaux est le suivant :

Coût total des travaux HT :	188 616 €
Subventions :	
État :	75 446 €
Région Grand Est :	35 484 €
Conseil Départemental :	34 667 €
Reste à charge de la commune	43 019 €



Fermeture de la voie de Matougues

En vertu de l'arrêté municipal n° 2024.12.16-02, en période de crue, la circulation des véhicules motorisés de toute nature est interdite sur les chemins communaux submergés par la montée des eaux, et donc sur la voie de Matougues, lorsque la rivière Marne est sortie de son lit.

Cet arrêté a pour but de préserver l'état des chemins fortement dégradés après le passage répété de véhicules en période d'inondation et de chemin gorgé d'eau.

Les solutions techniques envisagées ne permettent pas à ce jour de retrouver pour un prix acceptable un chemin dans l'état où il était avant les très nombreuses inondations de cette année.

Une réunion sera prochainement organisée avec les parties prenantes.



Travaux SNCF



Du 13 mars au 13 juillet 2025, la SNCF va procéder à des travaux de renouvellement des rails sur la ligne de Châlons en Champagne à Reims.

Ces travaux sont programmés la nuit afin de ne pas perturber la circulation des trains et permettre aux voyageurs de se déplacer. Aucune perturbation n'est attendue pour les autres véhicules aux différents passages à niveau.

La SNCF a communiqué sur le bruit causé par ces travaux qui vont engendrer des nuisances nocturnes qui pourront ponctuellement être entendues dans les habitations les plus proches des zones de chantier.

À noter que si la zone de travaux s'étend de Saint Léonard et Saint Martin sur le Pré, aucune date d'intervention dans le secteur de Recy n'a été communiquée à ce jour.

Des zones d'activités en plein essor

Zone Artisanale

Notre Zone Artisanale accueille aujourd'hui neuf bâtiments. D'autres devraient prochainement sortir de terre. À ce jour, Champagne Thermolaquage, Daniel Mocquet, RS Loc, ACP, Barcaioni Photovoltaïque, Art Toiture et Est Ouvrage sont implantées dans la zone.

Parc Industriel

Le Parc Industriel est aussi en mouvement avec la construction en cours d'un bâtiment de 30 000 m² rue des Crayères, aux côtés des Transports Dauphin, Enedis et L'Étoile Champenoise / Schenker.

La Scapest construit également un bâtiment de 33 000 m² dans le prolongement de celui existant, à cheval sur les communes de Recy et Saint Martin sur le Pré.

À n'en pas douter, ce développement économique sera une source de création d'emploi dont il faut se féliciter, sans oublier les retombées économiques pour la commune mais également pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne.

La lutte contre les nuisibles continue...

Les chenilles processionnaires

Une nouvelle campagne de traitement a eu lieu de fin d'année consistant à pulvériser du *Bacillus Thuringiensis* sur les nids installés dans les pins de la commune.

Ce bacille est inoffensif pour l'homme et l'animal.

Si vous constatez la présence d'un nid de chenilles processionnaires, signalez-le à la Mairie afin qu'il puisse être répertorié pour être traité au meilleur moment.

La Mairie a fait le choix de prendre entièrement à sa charge les coûts de ces deux traitements assurés par le personnel communal spécialement formé.



Les frelons asiatiques

Comme déjà évoqué, n'hésitez pas à nous signaler la présence de nid de frelons asiatiques afin qu'il puisse être rapidement neutralisé.

Les pigeons

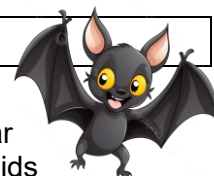
Devant la recrudescence de pigeons, la commune a décidé d'intervenir afin de réguler la population de ces volatiles très présents, surtout aux abords de l'église.

C'est pourquoi il a été conclu, avec une société spécialisée, une intervention prévoyant la capture en cages sur une période estimée à plusieurs semaines.

Les moustiques

Les chauves-souris sont très utiles pour limiter la prolifération des moustiques, car elles mangent l'équivalent d'1/3 de leur poids chaque nuit, soit près de 3 000 moustiques !!

Sachez que vous pouvez accueillir des chauves-souris chez vous, en installant un nichoir, de préférence à au moins deux mètres de hauteur à l'abri de tout prédateur et exposé plein sud.



Déjections canines : un peu de civisme !

Nous constatons une recrudescence des déjections canines sur les trottoirs et dans les espaces verts...

Cela paraît évident, mais il faut, semble-t-il, le rappeler :

Les propriétaires de chiens sont tenus de RAMASSER les crottes de leurs chiens, ET de les mettre dans une POUBELLE.

Avant d'en arriver là...



...faites-le pour lui !

Pour ce faire, plusieurs distributeurs de sacs à déjections canines sont installés dans le village ainsi que des poubelles positionnées à chaque espace vert.

Il faut savoir que les déjections canines sont responsables de désagréments, qu'ils soient visuels, olfactifs et sanitaires, car elles favorisent la prolifération des microbes. Elles augmentent les risques de chutes.

Pour rappel, le Code pénal et le Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres.

Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2^{ème} classe.



La propreté et l'hygiène dans notre beau village doivent être l'affaire de tous.

***Merci** au plus grand nombre qui y est déjà attentif.*

Chiens tenus en laisse

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et ce afin de limiter tout risque d'accident, et veiller à la sécurité et à la tranquillité publique.

La peur des chiens, chez les petits et les grands, ne se maîtrise pas... Merci pour eux !

Contrôle sanitaire de l'eau

Plusieurs fois dans l'année, l'eau que nous consommons est contrôlée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) du Grand Est et par l'entreprise Veolia.

Le dernier rapport d'analyse est affiché dans les panneaux situés devant la Mairie.

Les différentes conclusions sanitaires font état d'une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Bon à savoir : La qualité de l'eau des douches des complexes sportifs fait également l'objet de contrôles.



Collecte Sélective

N°Vert 0 800 875 615

APPEL GRATUIT

Rappel des jours de collectes des déchets :

Déchets verts

Bac vert

MARDI

Déchets ménagers Bac gris

MERCREDI semaine **IMPAIRE**

Emballages/papier Bac jaune

MERCREDI semaine **PAIRE**



Les collectes sont maintenues les jours fériés, sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} Mai et le 25 décembre.

Pour rappel, le bac vert est réservé en **priorité aux déchets de cuisine** tels que les restes ou préparation de repas, ou encore les produits périmés non consommés. Les **déchets du jardin sont tolérés** en complément, dans la limite du bac.

!! Attention !! Aucun sac ou fagot de déchets verts de jardin n'est accepté à côté du bac. Le surplus est à déposer dans l'une des déchèteries de l'agglomération.

En cas de bac détérioré, volé, ou pour vous équiper, appelez le numéro vert.

Le calendrier 2025 de collecte des déchets n'a pas été distribué dans les boîtes aux lettres. Vous pouvez le télécharger depuis le site Internet de la commune ou le récupérer sur demande en Mairie.



Le Verre → Point d'Apport Volontaire (PAV) :



Des PAV se situent **rue de Châlons** (face à la boulangerie),
Chemin des Épinettes (devant le cimetière des Épinettes)
et sur le parking de la **Salle des sports Pierre ARNOULD**.

Ces PAV ne sont pas destinés à recevoir les ordures ménagères.

Les piles

Des collecteurs de piles sont disponibles devant l'école
et dans le hall de la Salle des Sports Pierre ARNOULD



Toutes les infos : www.chalons-agglo.fr

Déchèteries :



Demandez votre carte de déchèterie !



Déchèterie de Châlons Agglo

Chemin des Grèves à Châlons – Tél. : 03 26 21 77 85

Horaires d'ouverture aux particuliers :

Lundi au Samedi : 9 h à 19 h

Dimanche : 9 h à 13 h

Déchèterie de JUVIGNY

Route des Grandes Loges aux horaires
suivants : le mardi de 14h à 17h, le jeudi
de 9h à 12h et le samedi (*particuliers
uniquement*) de 13h30 à 17h30.

Point d'Apport des Déchets Verts de Recy – Saint Martin sur le Pré

Le **PADV**, situé entre Recy et Saint Martin sur le Pré, est accessible sur **rendez-vous** à prendre
auprès de la Mairie les mois d'**avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre**.

Retour sur des événements de fin 2024

Jardin du Père Noël

Pour la troisième année, les enfants ont chanté pour le Père Noël au Jardin d'Expression, qui se métamorphose pendant tout le mois de décembre, en **Jardin du Père Noël**.

Cette année le Père Noël a confié ses lutins farceurs à nos jeunes recyots qui, jusqu'au 24 décembre, ont dû réparer leurs bêtises.



De nouvelles illuminations sont venues remplacer celles devenues obsolètes et trop énergivores.

Commémoration du 11 novembre

Une nouvelle fois, la population a répondu présent en nombre lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre. Les enfants, après avoir lu des textes autour de la guerre, ont entonné la Marseillaise pour clore la cérémonie.



Journée de l'Arbre à l'école

Comme évoqué dans la dernière Recy-proque, une « Journée de l'Arbre » s'est tenue le 29 novembre à l'école, en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

Madame Marie DELIGNY, de la LPO, est intervenue toute la journée à l'école avec des animations autour de l'arbre durant lesquelles les enfants de chaque classe ont pu planter 5 arbres dans les cours : un Érable Champêtre, un Chêne pédonculé, un Charme, un Troène et un Fusain d'Europe.

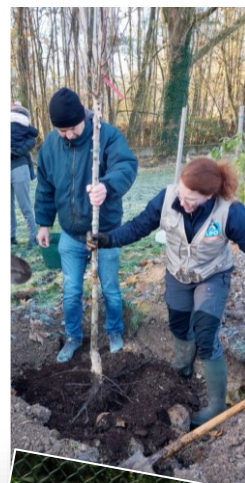


« Un jardin-une action »

Samedi 30 novembre, également en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux et en présence de Madame DELIGNY, une vingtaine de Recyots ont répondu à l'invitation de la Mairie et ont planté au Jardin d'Expression quatre nouveaux arbres : un Poirier Thirriot, un Cerisier Blanc de Champagne, un Pommier Bellerange et un Prunier Belle de Louvain.

Ces arbres complètent les autres variétés déjà présentes au Verger Partagé.

À l'issue des plantations, les participants sont repartis avec un arbre fruitier à replanter chez eux ou un passage à hérisson à installer dans le jardin, offerts par la LPO.



Le repas de nos Aînés



Organisé avec l'aide de Familles Rurales, les élus portent le repas à domicile pour les Aînés qui avaient pour habitude de participer à cette manifestation et qui ont perdu leur mobilité. Ce moment de partage privilégié est à chaque fois riche en échange, évocation de souvenirs et émotion.

Ça va se passer en 2025

Le World Clean Up Day

La journée dédiée au nettoyage de la planète aura lieu le **samedi 20 septembre**. La commune prévoit de renouveler l'opération annuelle dont les modalités seront communiquées ultérieurement.



Édition 2024.

Assistantes Maternelles

Valérie BEISSERT	03.26.65.86.39
Stéphanie DENNEVAL	06.01.97.17.87
Dyane KASZA	06.75.26.98.61
Delphine WATIER	03.26.67.30.79

www.monenfant.fr/je-suis-un-parent si vous recherchez un(e) assistant(e) maternel(le)

État Civil

Naissances

2024

Samuel KLEINné le 17 septembre

Mya AUGUSTE..... née 23 novembre

2025

Maxence PÉNART HAY né le 14 janvier

Lilas GREGOIRE née le 15 janvier

Mariage

Laura PARRED et Aurélien GÉRARDle 19 octobre

Émilie HAUMONT et Mikaël MILLEROle 26 octobre

Décès

Alfred LOUVYle 2 octobre

Joseph KAZMIERCZAK.....le 14 décembre

Jeannine OSZUST.....le 12 janvier



INSEE population

Selon les chiffres de l'INSEE, nous sommes
1 077 Recyotes et Recyots.



Sondage auprès de nos Aînés

En collaboration avec la Mairie de Saint Martin sur le Pré, nous étudions la mise en place d'une navette chaque vendredi matin vers Intermarché du Mont Héry pour vous permettre de faire vos courses en autonomie, tout en étant accompagnés.

Le coût de cette prestation serait de 2 €uros.

Merci de contacter la Mairie au plus vite, pour indiquer si vous utiliseriez ce nouveau service à l'étude au 03.26.68.36.45 ou par mail : mairie@recy.fr.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de Mairie pour vous recenser afin de pouvoir vous apporter une attention particulière, si tel est votre souhait.



Recensement citoyen



Tout jeune Français, ayant atteint l'âge de **16 ans** doit se faire recenser auprès de la Mairie. Cette démarche peut également être faite en ligne sur le site Internet www.service-public.fr.

Cette formalité est **obligatoire** pour se présenter aux concours et examens publics (BAC, permis de conduire...) avant l'âge de 25 ans.

Une pièce d'identité, le livret de famille ainsi qu'une pièce justificative de domicile sont nécessaires pour procéder au recensement.

Ce recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), généralement dans sa 18^{ème} année.

Le recensement citoyen permet également l'inscription automatique du jeune sur la liste électorale à ses 18 ans.

Du côté de l'école

Droit d'accueil en cas de grève des enseignants, comment ça marche ?

Le droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire a été institué en 2008.

Les jours de grève, les enfants sont accueillis, même si leur enseignant(e) est absent(e) pour fait de grève. Le Code de l'Éducation prévoit que l'État assure ce service minimum d'accueil si le nombre prévisionnel de grévistes d'une école est inférieur à 25 % (en répartissant les élèves dans les autres classes des enseignant(e)s présent(e)s).

Si le taux prévisionnel de grévistes est supérieur ou égal à 25 %, la commune assure le service d'accueil à destination des élèves de l'école. Autrement dit, si deux enseignants se déclarent grévistes, la commune doit assurer l'accueil de leurs élèves sur le temps scolaire (aucune obligation d'accueil sur le temps de la garderie et de la cantine).

Par conséquent, les enfants sont accueillis uniquement pendant le temps scolaire (pas de garderie, ni de cantine). En effet, il s'agit de disposer d'un nombre suffisant d'agents municipaux pour garder de façon sécuritaire les élèves des enseignants grévistes d'une part et de ne pas entraver les conséquences du droit de grève d'autre part.

Périscolaire

Nouveau marché cantine

Au terme de l'appel d'offres lancé en septembre dernier pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide pour notre cantine scolaire et celle de nos voisins de Saint Martin sur le Pré, c'est l'**ESAT** (Établissement ou Service d'Aide par le Travail) qui a été retenu pour les trois prochaines années.

Le contrat a débuté en ce début d'année et les enfants ont pu découvrir des nouveaux repas dans leurs assiettes.

Les objectifs de ce nouveau contrat sont d'accroître la qualité des repas servis, mettre en place des animations pour nos jeunes autour de l'alimentation, privilégier les circuits courts et locaux, remplir au mieux notre mission sociale et sociétale.

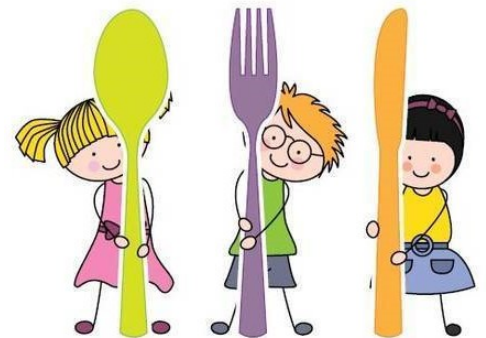
Circuits courts, voire très courts, puisque l'ESAT se situe à quelques kilomètres, et le pain est pris à la boulangerie de la commune (sauf le lundi).

Force est de constater, après plusieurs semaines, que la qualité du travail fourni par le personnel en situation de handicap de l'ACPEI est à la hauteur de nos attentes.

L'emménagement dans leurs locaux neufs rue Ampère, à l'entrée de Châlons en Champagne, permet l'ACPEI (Association Châlonnaise des Parents d'Enfants Inadaptés), d'augmenter sa capacité de production de repas et ainsi fournir nos deux écoles.

Dans le cadre de ce marché, et afin de limiter le gaspillage ainsi que le coût, nous avons décidé de supprimer les entrées et donc de proposer un plat principal, un laitage et un dessert, toujours dans le respect des normes nutritionnelles.

Les enfants nous disent aimer davantage les repas servis : le pari semble gagné !



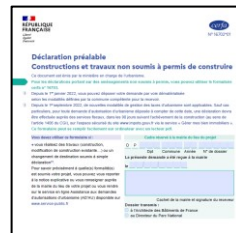
RAPPEL AUX RECYOTS : Si vous le souhaitez, vous pouvez déposer un seau le matin, près de la cantine, et venir le rechercher en début d'après-midi afin de récupérer les restes de repas qui raviront vos poules (inscription auprès de la Mairie mairie@recy.fr).

Déclarez vos travaux

Clôture, abri de jardin, piscine, appentis...

Voilà quelques exemples de travaux soumis à Déclaration Préalable (ou Permis de Construire), dans le but de respecter les règles d'urbanisme prévues par notre Plan Local d'Urbanisme.

Afin de vous assurer que votre projet est conforme au PLU, n'hésitez pas à vous adresser à la Mairie qui vous accompagnera dans votre démarche.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



PLUi

Comme annoncé, les travaux relatifs à l'élaboration d'un Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal sont lancés.

Rappel : Pourquoi élaborer un PLUi ? Parce que la loi interdit à ce jour la signature de tout permis de construire à compter de 2027, pour les communes non dotées d'un PLUi.



Le travail s'articule autour de deux axes majeurs :

- Il s'agit, pour l'ensemble des Maires des communes rurales de l'agglomération, de définir les futures règles d'urbanisme, de façon à harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire : hauteur des constructions et des clôtures, implantation des bâtiments sur la parcelle, stationnement sur propriété privée, aménagements paysagers, nature et couleur des matériaux, etc...
- ⇒ Des groupes de travail sont constitués au niveau de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne et l'équipe municipale retravaille les sujets en aval.
- Il s'agira également de redessiner la carte communale des différents zonages modifiant les actuelles zones selon leur nature agricole, naturelle, urbanisée, urbanisable, réservée aux équipements publics, emplacement réservé etc...

En effet, la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), de niveau national qui s'impose à tous, le SRADET du niveau Régional et le SCOT du niveau départemental, impacteront notablement les capacités d'extension de la zone urbaine de chaque commune de l'agglomération.

La loi ZAN, votée pour stopper l'étalement urbain au détriment des zones agricoles, impose en effet de diviser par deux la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers constatée entre 2011 et 2021, pour la période 2031-2041 pour arriver à l'absence de toute artificialisation à partir de 2050.

Les zonages IAU2 et IIAU de notre actuel PLU seront donc fortement impactés.

Fin du cuivre

Même si la majeure partie des logements de notre commune est raccordée à la fibre optique, il reste essentiel d'évoquer la fin du cuivre et par conséquent la fin également de l'ADSL.

L'opérateur Orange a lancé en 2022 un plan national de fermeture des lignes de cuivre utilisées pour acheminer le téléphone et l'internet.

Ce plan, dont l'achèvement est annoncé pour 2030, touche progressivement un nombre croissant de communes.

Aujourd'hui, ce sont plus de 10 000 d'entre elles qui sont directement concernées. En 2026, toutes les communes de métropole et d'outre-mer devraient être impactées puisque qu'il ne sera plus possible de souscrire un nouvel abonnement téléphonique ou internet sur ce réseau (sauf exception), la fibre optique ayant pris son relais.

Pour ce qui concerne la commune de Recy, Orange a confirmé la fin du cuivre dans le courant de l'année **2028**. À partir de cette date, la fibre optique sera la seule solution proposée pour se connecter à Internet et souscrire un abonnement de téléphone fixe.

Une communication sera mise en place pour accompagner l'ensemble de la population vers la fin du réseau ADSL.

Souvenir, souvenir...

C'est dans le Bulletin d'Informations Municipales n° 40 que nous annonçons l'arrivée de l'ADSL à Recy. C'était en 2006...



Du nouveau à Recy

Je suis **Audrey KIMENAU**, praticienne bien-être spécialisée en **TMC** et je vous reçois à Recy et à Juvigny (au sein du cabinet paramédical).

La TMC, **Technique Manuelle Cognitive**, est une technique douce qui permet d'apaiser des douleurs physiques et émotionnelles.

Tout ce que nous vivons s'inscrit en nous et, parfois, cela se manifeste par des douleurs ou désagréments émotionnels (migraines, sciatiques, problème de sommeil, stress...).

J'interviens également auprès des personnes et enfants à Haut Potentiel, TDAH, Hypersensibles, pour les aider à mieux comprendre et gérer leurs émotions.

S'agissant d'une technique douce, sans manipulation autre que le toucher, elle s'adresse à tous, du nourrisson à l'adulte.

Une séance de TMC vous permet d'apaiser vos douleurs et de retrouver calme et sérénité.

Pour plus de détails, ou demande de rendez-vous, vous pouvez me contacter par mail : audrey.kimenau.consult@gmail.com. Retrouvez-moi également sur Facebook et Instagram : Audrey Kimenau.



Location de salles

Les tarifs de locations des salles communales sont les suivants :

Salles	Tarifs			
	12h	24h	48h	Vaisselle
Salle Orange	50 €	100 €	200 €	40 €
Salle des Fêtes Maurice SIMON			400 €	

La location des salles est **uniquement réservée aux habitants et Associations de Recy**.

Pour une location le samedi, les salles seront mises à disposition tout le week-end et le tarif pour 48 h sera appliqué.

Seule la salle Orange peut être louée le dimanche uniquement. Par conséquent, la salle sera mise à

disposition le dimanche matin et sera facturée sur la base du tarif 24 heures.

La réservation d'une salle est enregistrée au plus tôt avant le jour de son utilisation : 12 mois pour les Associations de Recy et les habitants de Recy **pour un mariage** ; 9 mois pour les habitants de la commune pour tout autre motif.

Les Associations

ASSOCIATIONS	PRÉSIDENT.E/RESPONSABLE	M@IL	TÉLÉPHONE
FAMILLES RURALES	ANNIE MARCHAL	michel.marchal808@orange.fr	03 26 65 24 85
CLUB FÉMININ	LYSIANE DERVIN		03 26 65 21 42
ACCUEIL LOISIR SANS HÉBERG ^T	MIKAËL MILLERO		
	ANNIE MARCHAL		03 26 65 24 85
REPAS DES AÎNÉS	JEANNE-MARIE BASSUT		03 26 65 33 06
TAMALOU (CLUB DU 3 ^{ÈME} ÂGE)	BERNARD BOCKSTAL	recytamalou@gmail.com	06 52 44 69 35
CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES	ANAÏS PERRAGIN	cpe.recy@gmail.com	
SOCIÉTÉ DE CHASSE	HERVÉ ARNOULD	h-arnould@orange.fr	03 26 65 25 18
SOCIÉTÉ DE PÊCHE	FRANCK LALLEMENT	lallefranck@bbox.fr	03 26 68 07 83
COMITÉ DES FÊTES - RECY VIT !	SYLVIANE JACQUET	d-jacquet@orange.fr	03 26 65 69 43
ERSM BASKET	SÉVERINE FRANCAIT	ersmbasket@gmail.com	

ÉVEIL DE RECY SAINT MARTIN (ERSM) – PRÉSIDENT : DOMINIQUE JACQUET – d-jacquet@orange.fr			
SECTION BADMINTON	LUC DIDIER	lucdid51@gmail.com	06 62 47 71 09
SECTION TENNIS	OLIVIER KARAS	olivier.karas@free.fr	06 95 58 00 13
SECTION GYM ENFANT	SYLVIE AUGUSTE	augylvie@gmail.com	06 03 39 74 77
SECTION GYM VOLONTAIRE	ODILE GIRARD	odile51@orange.fr	06 77 07 35 62
SECTION BRIDGE	MARIE-NOËLLE PIAT	marienoelle.piat@free.fr	03 26 68 26 45
SECTION SUN DANCE	ABDOURAZAK GUEDI		06 50 25 16 54
SECTION PÉTANQUE	JACKY BOUCHER	jackyboucher984@neuf.fr	06 26 49 02 91
SECTION BOXE THAÏLANDAISE	FRANÇOIS AUBERTELLE	aubertellefrancois@gmail.com	06 61 06 97 83
SECTION RUNNING	MATHIEU EBNER	mathieu.ebner@outlook.fr	06 99 95 55 71
Section POM DANCE	LUCILE CHARLOT	lucile.clere@gmail.com	06 18 30 58 35

Le Football Club Saint Martin sur le Pré - La Veuve – Recy à Saint Martin sur le Pré
Tél./fax : 03.26.64.22.92 - footballclub.stmartinsurlepre@orange.fr

Agenda 2025

Quand ?	Quoi ?	Qui ?	Où ?
Janvier			
Vendredi 31	Assemblée Générale	Comité des Fêtes - Recy vit !	Salle Léon Changenot
Février			
Samedi 1er	Loto	CPE	Salle Maurice SIMON
Dimanche 9	Bourse multi-collections	Tamalou	Salle Maurice SIMON
Vendredi 28	Loto	ERSM Basket	Salle Maurice SIMON
Mars			
Samedi 8	Repas de printemps	Tamalou	Salle Maurice SIMON
Samedi 22	Gala de Boxe	Section Boxe Thaïlandaise	Salle Pierre ARNOULD
Dimanche 23	Carnaval	CPE	Salle Maurice SIMON
Samedi 29	Soirée cabaret	Comité des Fêtes - Recy vit !	Salle Maurice SIMON
Avril			
Dimanche 6	Thé dansant	Tamalou	Salle Maurice SIMON
Dimanche 13	Théâtre	ERSM Basket	Salle Maurice SIMON
Samedi 19	Chasse aux œufs	Comité des Fêtes - Recy vit !	Salle Maurice SIMON
Mai			
Dimanche 25	Brocante	Tamalou	Salle Maurice SIMON
Juin			
Vendredi 13	Fête de l'école	École + CPE	Salle Maurice SIMON
Juillet			
Lundi 14	Fête Nationale	Comité des Fêtes - Recy vit !	Salle Maurice SIMON
Samedi 19	Pique-nique	Tamalou	Salle Maurice SIMON
Octobre			
Samedi 4	Jeux de société	CPE	Salle Maurice SIMON
Dimanche 5	Broc'enfants	CPE	Salle Maurice SIMON
Samedi 11 Dimanche 12	Salon des Arts et du Terroir	Comité des Fêtes - Recy vit !	Salle Maurice SIMON
Samedi 18	Repas des aînés	Familles Rurales	Salle Maurice SIMON
Vendredi 31	Halloween	CPE	Salle Maurice SIMON
Novembre			
Samedi 15	Repas d'automne	Tamalou	Salle Maurice SIMON
Samedi 22	Beaujolais	Comité des Fêtes - Recy vit !	Salle Maurice SIMON
Décembre			
Samedi 6	Téléthon		Salle Maurice SIMON
Dimanche 7	Noël des enfants	Recy Vit ! / Familles Rurales / CPE	Salle Maurice SIMON

Parole aux Associations

Le **Téléthon** réunit Recy vit-l'ERSM-Familles Rurales et le CPE : croissants déposés sur commande à domicile, vente d'objets de décoration réalisés par le Club Féminin, organisation de marches et courses le matin, repas partagé le midi, animations diverses l'après-midi. Cette année se sont **7 202,38 €** collectés au profit du téléthon. Merci à tous.



Section Gym Volontaire de l'ERSM



Envie de commencer une activité physique ?
de vous maintenir en forme ? d'entretenir vos
articulations ? et ce en toute convivialité ?

**Venez nous rejoindre aux cours de
stretching.**

Association affiliée à EPGV, Fédération
Française d'Éducation Physique et Gymnastique Volontaire,
Sport et Santé.

Les cours ont lieu le **jeudi de 10h45 à 11h45**, à la Salle des
Sports Pierre ARNOULD.

2 séances d'essai possible, prévoir chaussures tirées du sac.

N'hésitez pas à nous rejoindre. Pour tout renseignement
contact mail : odile51@orange.fr

Section Gym Enfant



Les petits gymnastes ont eu la surprise de voir
le Père Noël.

Ils ont chanté et ont pu exprimer leurs
souhaits avant une distribution de friandises.

Comité des Fêtes - Recy vit

A l'occasion de la nouvelle année le Comité des Fêtes Recy-Vit vous présente ses meilleurs vœux.

Toujours riche en évènements, voici le calendrier 2025 de nos manifestations à venir :

- 31/01 : Assemblée Générale salle Léon Changenot
- 29/03 : Soirée Cabaret : Paris Plaisir (une revue étincelante avec plumes, strass et paillettes)
- 19/04 : Chasse aux œufs
- 14/07 : 14 juillet avec l'orchestre Cocktail
- 11 et 12/10 : 12^{ème} Salon des Arts et du Terroir
- 22/11 : Soirée Beaujolais Nouveau
- Théâtre : date non définie
- Noël des enfants : date non définie

Pour la soirée Cabaret, les flyers vont bientôt arriver dans
les boîtes aux lettres des Recyots. La priorité pour les
inscriptions sera donnée aux habitants de Recy

Le Comité des Fêtes Recy Vit lance un appel pour le renouvellement de ses
bénévoles, si vous êtes intéressés, contactez :
Mme Sylviane JACQUET – Tel : 06.62.75.03.93 - Mail : d-jacquet@orange.fr



Salon des Arts et du Terroir 2024.



Châlons Running...

L'ERSM course à pied - Châlons Running se réunira à Recy le 7 février 2025 pour sa 8^{ème} **Assemblée Générale**.

L'occasion de faire le bilan d'une
belle année 2024 riche en
performances et évènements.
Avec plus de 50 membres,
l'association recyote continue
chaque année sa bonne résolution
de faire courir.

Alors si vous souhaitez nous
rejoindre, venez tester le mercredi à
19H00 ou le samedi à 9h00, Place
de la Mairie.

Pour tous renseignements, Mathieu
EBNER – Le Président est à votre
disposition au 06.99.95.55.71.



ERSM Section SUNDANCE

L'association Sundance propose depuis plusieurs années à Recy des activités autour des danses latines.



Au programme **Bachata** et **Salsa** niveau débutant et intermédiaire.

Une nouvelle discipline est proposée : la **Kizomba** – une fois par mois.
Pour vous dépenser de manière ludique ou améliorer votre sens du rythme, rendez-vous tous les mardis à partir de 19h à la Salle des Sports Pierre ARNOULD.

Vous êtes plutôt amateur de sport : l'association propose également des cours de Gym Tonic dans une ambiance conviviale. LIA, cardio, renforcement musculaire...

Pour les plus motivés, rendez-vous chaque mercredi à 19h.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'association au 06.50.25.16.54 ou au 06.77.96.26.09.



Association Tamalou

NOUVEAU A RECY.....

L'association TAMALOU organise son
1^{er} « **THÉ DANSANT** » dimanche 6 avril, Salle des Fêtes Maurice SIMON.
N'hésitez pas à venir nombreux sur la piste de danse !

Rendez-vous pour la
3^{ème} **BOURSE TOUTES COLLECTIONS**,
Dimanche 9 février de 8h00 à 17h00, Salle Maurice SIMON organisée par les « TAMALOU » et l'Association Philatélique de Châlons en Champagne.

Activités 2025 proposées aux « TAMALOU » :
Scrabble, cartes, informatique, marche douce, danse de salon, et bientôt un club de Lecture...



Pour tous renseignements : Bernard BOCKSTAL, président : Tél : 06.52.44.69.35.- recytamalou@gmail.com

BOXE THAÏLANDAISE (DHEE SOK GYM)

2^{ème} édition du « DHEE SOK BATTLE »

SAMEDI 22 MARS

Salle des Sports Pierre ARNOULD

Gala de boxe thaïlandaise
organisé par le club de boxe thaï de Recy...

Une affiche explosive ! 4 combats pro d'exception (le champion de France professionnel 2024 - 81kg - fera partie des combattants !
Mais également 4 combats semi-pro avec les meilleurs espoirs français !
Le jeune Swann LUTSEN, 22 ans, adhérent au club de Recy depuis 3 ans, ouvrira le bal pour son 5^{ème} combat amateur.

Une soirée à ne pas manquer !

9 combats d'exception accompagnés
d'un show son et lumière !

Billetterie uniquement en prévente
400 places à saisir !

Contactez François au 06.61.06.97.83.

